

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

REGION AUVERGNE  
RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT  
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT  
D'YSSINGEAUX

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze novembre,  
A 20 h 00, le Conseil Communautaire  
s'est réuni en séance ordinaire et publique  
à Riotord (salle polyvalente),  
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.  
(Secrétaire de séance : Maryline SOUTRENON)

Nombre de membres :

En exercice : **24**

Présents : **21**

Ayant pris part au vote  
(vote public) : **22**

- Pour : **22**
- Contre : **0**
- Abstention : **0**
- Blanc : **0**
- Nul : **0**

Date de convocation :

**Le 10 novembre 2022**

Date d'affichage :

**Le 10 novembre 2022**

DELIBERATION N° :

**DC/2022-11-14/14**

OBJET DE LA SEANCE :

**Pays de la Jeune Loire**

**Plan Climat Air Energie  
Territorial  
Contrat ADEME**

**Présents** : MM. DURIEUX Pierre, GRANGE Jean-Paul, VALLAT Robert, GOUY Pascal, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, PEYRARD Guy, SANTY Jean-Pierre, POINAS Jean-Michel, MOULIN Christophe, MOUNIER Lucien, SABY François-Régis, PEYRARD Nicolas et Mmes MARCON Catherine, DREVET Hélène, DURIEUX Gladys, JAMES Marie-Laure, MEYNET Isabelle, MOUNIER Emeline et SOUTRENON Maryline.

**Excusée** : Mme MASSARDIER Céline.

**Absent** : M. CELLE Hubert.

**Pouvoir** : M. CIBERT Gilles donne pouvoir à M. JURY Gilles.

\*\*\*\*\*

M. CIBERT, Vice-Président, rappelle la délibération n° DC/2019-12-02/10 du 2 décembre 2019 approuvant le principe de réaliser un Plan Climat Air Energie Territorial à l'échelle du Pays de la Jeune Loire (comprenant notamment le territoire de la Communauté de Communes).

Il précise que le PCAET est en phase de rédaction de son programme d'actions ; après que le diagnostic et la stratégie aient été validés.

Dans ce cadre, il précise que le Pays de la Jeune a la possibilité de signer avec l'ADEME un Contrat d'Objectifs Territorial (COT) qui a pour but de soutenir les collectivités dans leurs démarches de transition écologique.

L'ADEME propose un contrat d'objectifs et d'actions de 4 ans, basé sur les deux référentiels « Economie Circulaire » et « Climat Air Energie » du programme Territoire Engagé pour la Transition Ecologique.

La démarche COT se structure en 2 phases sur une durée de 4 années :

Phase 1 (18 mois)

- Audits des référentiels identifiant les forces et faiblesses de la politique climat air énergie et économie circulaire des collectivités.
- Identification et description des axes politiques et les projets forts ciblés pour diffuser la transition écologique et adopter une démarche territoriale intégrée.
- Récapitulatif et analyse des diagnostics territoriaux existants et complémentaires réalisés en phase 1.
- Mobilisation et renforcement de la gouvernance interne et externe qui alimentera les plans d'actions.
- Elaboration d'un premier plan d'actions s'inscrivant dans les politiques et les projets forts identifiés.

**AR Prefecture**

043-244300307-20221114-DC2022111414-DE  
Reçu le 25/11/2022

### Phase 2 (30 mois)

- Suivi régulier des plans d'actions avec les gouvernances internes et externes.
- Amélioration continue pour enrichir les plans d'actions en affinant les connaissances de son territoire.
- Evaluation en fin de phase 2 de la progression de sa politique de transition écologique avec les audits finaux des référentiels.

Ce contrat se présente comme une opportunité à l'heure où le territoire entre en phase de finalisation du PCAET et il faut donc envisager ce contrat comme un outil d'aide à la mise en œuvre du PCAET proposant aux Communautés de Communes du Pays de la Jeune Loire des moyens pour animer le réseau, les soutenir dans leurs actions...

La première phase du dispositif requiert essentiellement un soutien en matière d'ingénierie. La seconde demande la prolongation de l'aide en matière d'ingénierie et le soutien des actions concrètes mises en œuvre.

Il est donc proposé de mutualiser l'ingénierie durant toute la durée du contrat, mais en modulant la part d'animation commune entre la phase 1 et la phase 2 afin d'ajuster l'ingénierie à l'échelle territoriale optimale. Le besoin recensé est alors d'un ETP pour les 4 années avec une répartition envisagée de la manière suivante :

	PETR	Communautés de Communes
<b>PHASE 1- 18 MOIS</b>		
Missions	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Animer, mobiliser les acteurs et coordonner la démarche</li> <li>&gt; Réaliser un état des lieux des deux politiques (climat air énergie et économie circulaire)</li> <li>&gt; Assurer le suivi des audits de l'ADEME</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Accompagner à la définition des objectifs d'amélioration en s'appuyant sur les audits</li> <li>&gt; Apporter une aide technique à la définition du plan d'action opérationnel de la phase 2 du COT</li> </ul>
Répartition de l'ingénierie	50%	50%
Estimation en jours	150 jours	150 jours (soit 30 jours par CC)
<b>PHASE 2 – 30 MOIS</b>		
Missions	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Animer et coordonner la démarche</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Suivi technique des actions</li> <li>&gt; Suivi des objectifs (outils ADEME)</li> <li>&gt; Formation des personnels</li> <li>&gt; Communication sur la démarche</li> </ul>
Répartition	20%	80%
Estimation en jours	100 jours	400 jours (soit 80 jours par CC)

Il convient de préciser le budget prévisionnel de ce dispositif porté par le Pays de la Jeune en partenariat avec ses Communautés de Communes adhérentes :

<b>PHASE 1</b>			
	Montant Dépense	Montant Subvention	Montant autofinancement
<b>PETR</b>			
Animation + frais de mission 1 ETP (18 mois)	86 250 €	75 000 €	11 250 € (PETR)
<b>PHASE 2</b>			
	Montant Dépense	Montant Subvention	Montant autofinancement
<b>PETR</b>			
Animation + frais de mission 1 ETP (30 mois)	143 750 €	125 000 €	18 750 € (PETR)
<b>COMMUNAUTÉS DE COMMUNES</b>			
Actions engagées par les EPCI	300 000 €	150 000 €	150 000 € (30 000 par EPCI)
<b>TOTAL PHASE 2</b>	<b>443 750 €</b>	<b>275 000 €</b>	<b>168 750 €</b>
<b>TOTAL COT</b>			
	<b>530 000 €</b>	<b>350 000 €</b>	<b>180 000 €</b>
		Autofinancement 5 EPCI	150 000 €
		Autofinancement PETR	30 000 €

AR Prefecture

043-244300307-20221114-DC2022  
Reçu le 25/11/2022

M. CIBERT propose au Conseil Communautaire de valider le principe que le Pays de la Jeune Loire signe un Contrat d'Objectifs Territorial avec l'ADEME devant permettre la mise en place du PCAET à compter de 2023, sachant que le phasage de ce contrat pourra évoluer dans le temps en fonction de l'avancement de chacun dans la réalisation de ses actions intégrées au PCAET.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve l'engagement d'un Contrat d'Objectifs Territorial avec l'ADEME dans le cadre de la mise en place du PCAET au niveau du Pays de la Jeune Loire,
- s'engage à impliquer la collectivité dans la mise en œuvre du Contrat d'Objectifs Territorial signé par le Pays de la Jeune Loire avec l'ADEME,
- approuve les éléments financiers présentés correspondants,
- charge le Président et le Vice-Président compétent de mettre en œuvre la présente délibération et à signer tout document utile dans ce cadre.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,  
Bernard SOUVIGNET - Président,



**AR Prefecture**

043-244300307-20221114-DC2022111414-DE  
Reçu le 25/11/2022

*Certifié exécutoire par transmission  
en Sous-Préfecture d'Yssingeaux le*

*Affichage et publication effectués le*

**AR Prefecture**

043-244300307-20221114-DC2022111414-DE  
Reçu le 25/11/2022